PRÉFET
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer

Demande de dérogation afin d'exercer une activité extérieure au GAEC

Références réglementaires : Articles L.323-7, D.323-31-1, R.323-31-2, R.323-33, R.323-34 du Code rural et de la pêche maritime. Décret 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaires.
Un associé de GAEC ne peut exercer une activité extérieure qu'après dérogation préfectorale préalable. Sans autorisation préalable, l'associé ne répond pas aux conditions réglementaires ce qui peut se traduire par la perte de la transparence ou le retrait de l'agrément du GAEC. En aucun cas cette dérogation ne peut excéder 536 h par an.

Les associés du GAEC …….. (N° PACAGE : 030 ……) se sont réunis le …….. en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur la demande d'autorisation préalable de M., Mme …….. associé(e) du GAEC qui souhaite exercer une activité non agricole extérieure au GAEC :

- ☐ en tant que salarié,
- ☐ pour une activité indépendante,
- ☐ en tant que prestataire pour tiers,
- ☐ en tant qu'associé d'une société (SARL, …)

Nature de l'emploi : ……..

Nom de l'employeur ou de la société : ……..

Nombre d'heures par an : …… Revenu annuel de l'activité : …… €

Les motifs de cette demande de dérogation à l'obligation des associés d'un GAEC total d'exercer leur activité professionnelle à titre exclusif et à temps complet au sein du groupement sont précisés **au verso** de cette demande.

En conséquence, la répartition des tâches prévue entre les associés et les conséquences de l'activité extérieure sur l'organisation du travail sont décrites au verso de cette demande.

Les associés du GAEC sollicitent donc auprès du préfet une dérogation afin que l'associé mentionné ci-dessus puisse exercer une activité extérieure ne dépassant pas les 536 heures annuelles autorisées.

Ils vous adressent ci-joint la décision collective dûment motivée votée à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale.

Fait à …….. , le ……..

Signatures de **tous** les associés :

Pièces à joindre obligatoirement à la demande de dérogation pour exercer une activité extérieure :

- *procès-verbal de l'assemblée générale portant décision collective unanime* ***dûment motivée et mentionnant :***
  - *description des tâches et du temps passé par chacun des associés du GAEC,*
  - *incidence de l'activité extérieure sur la rémunération versée par le GAEC et la participation au résultat des associés du GAEC.*
- *règlement intérieur modifié (le cas échéant),*
- *contrat de travail en question ou document justificatif précisant la nature, la durée et la rémunération de l'activité extérieure.*

Voir la suite au verso

Motifs de la demande de dérogation (obligatoire) *(vous pouvez joindre tout document justificatif que vous jugerez utile, notamment lorsqu'il s'agit de motifs économiques) :*

Répartition des tâches prévue par les associés et conséquences de l'activité extérieure sur l'organisation du travail (obligatoire) :

Cet imprimé est à retourner complété et signé à la DDTM du GARD, service Économie agricole, 89 rue Weber, CS 52 002, 30 907 Nîmes cedex 2